



OBJECTIFS

Former les futur-e-s technicien-ne-s chargé-e-s de concevoir, conduire, contrôler et évaluer une production agricole en acquérant les bases théoriques et pratiques en agronomie, productions végétales, biologie végétale, protection de l'environnement.

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation, l'apprenti(e) devra disposer des capacités générales d'un technicien supérieur (socle commun à tous les BTSA), mais aussi des capacités professionnelles suivantes :

- Conduire des productions au sein d'un système de culture
- Conduire des expérimentations
- Organiser l'activité de production
- Concevoir un système de culture multi-performant
- Accompagner le changement technique

Pour plus d'informations :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36936/>



FORMATION

La formation est organisée en **Unité d'Enseignement (UE)** regroupant plusieurs disciplines. Les horaires sont établis pour les deux années de formation avec un total de **1400 heures sur 2 ans**.

Unités d'Enseignements - Année 01

- Concevoir et réaliser un chantier (182h)
- Manager un pilotage stratégique des productions (88h)
- Evaluer et adapter un itinéraire technique de cultures (134h)
- Mener un projet d'expérimentation (105h)

L'alternance :

La formation, débute en septembre avec des alternances de **2 à 3 semaines** :

- **20 semaines de formation en centre** par an
- **27 semaines d'apprentissage en entreprise** par an
- **5 semaines de congés payés** par an

Unités d'Enseignements - Année 02

- **Agriculture Biologique (65h)**
- Tester et évaluer un système de culture (134h)
- Communiquer en langue étrangère Anglais (90h)
- **Développement personnel et professionnel (70h)**
- Proposer des changements de système de culture dans un contexte de **transition agro-écologique (144h)**
- Mettre en œuvre des **changements techniques (123h)**
- Les enjeux de la réalité socio-économique (50h)

Vous avez un statut d'apprenti. Vous signez un contrat d'apprentissage de 2 ans et vous percevez un salaire mensuel. Vous réalisez votre apprentissage dans une structure adaptée au diplôme (exploitation agricole, coopérative, entreprise semencière...). Les compétences professionnelles non vues en entreprises seront étudiées en centre.

2 ANS PAR APPRENTISSAGE

N° DE FICHE : RNCP36936 - 10/10/2022

LES + DE LA FORMATION

- Parcours évolutif en lien avec les attentes du secteur
- Voyages d'étude
- Suivi personnalisé
- Equipes pédagogiques d'expérience
- Réseau (entreprises du secteur)
- **Modalités pédagogiques :** travaux dirigés/pratiques, cours théoriques, travaux individuels/ de groupes, visites, rencontres avec des professionnels et anciens élèves
- **Moyens techniques :** hall agro-alimentaire, laboratoires d'analyses microbiologiques et biochimiques, ressources numériques de formation en ligne
- **Etudier et travailler en même temps :** c'est un bon moyen de combiner formation et milieu professionnel. L'apprentissage est un excellent tremplin vers l'emploi grâce à une première expérience en entreprise.



Satisfaction des apprentis 2021-2023



Réussite à l'examen 2023 (100% de présentation)



Insertion professionnelle globale 2021-2023



Insertion pro dans les métiers visés 2020-2022



Poursuite d'études 2021-2023



Rupture des contrats d'apprentissage 2021-2023



Interruption en cours de formation 2021-2023



CONDITIONS D'ADMISSION

- Répondre aux conditions d'accès au contrat d'apprentissage ou au contrat de professionnalisation.
- Être titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel ou d'un titre/diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP

Procédure d'inscription :

- Prendre contact avec L'OFA du Valentin ET s'inscrire sur www.parcoursup.fr (à partir de janvier)
- **Les inscriptions sont possibles après fermeture de Parcoursup (mars)**
- **Nous vous accompagnons dans la recherche de votre contrat apprentissage** jusqu'à 1 mois après la rentrée en formation

Votre admission sera définitive dès que vous aurez signé un contrat d'apprentissage.



DÉBOUCHÉS ET POURSUITES

- **Métiers visés** : Chef/fe d'exploitation agricole ; Chef/fe de culture céréalière ; Technicien/ne d'agriculture ; Technicien/ne d'expérimentation ; Technicien/ne de sélection ; Technicien/ne conseil ; animateur/animatrice agricole
- **Poursuites d'études** : Licence professionnelle ; Certificat de spécialisation ; Ecole d'ingénieur agronome... - Sous réserve d'acceptation

Consultez notre site internet pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : <https://levalentin.education/apprentissage/presentation-apprentissage/le-contrat-dapprentissage/>



EVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : **diplôme national de niveau 5** délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation. **Dispensé sous forme semestrialisée.**

L'évaluation :

- Contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- Une UE = 1 situation d'évaluation (1 à 3 CCF validant des capacités spécifiques aux blocs de compétences ci-après.

Domaines du tronc commun :

- Bloc 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Bloc 2 : Construire son projet personnel et professionnel
- Bloc 3 : Communiquer

Domaines professionnels spécifiques à la spécialité « agronomie cultures durables » :

- Bloc 4 : Conduite des productions au sein d'un système de culture
- Bloc 5 : conduite d'expérimentation
- Bloc 6 : Organisation du travail
- Bloc 7 : Pilotage stratégique des systèmes de culture
- Bloc 8 : Accompagnement socio-technique

Obtention du diplôme :

- Moyenne générale des blocs (1 à 8) > **10/20**
- Moyenne des blocs « domaine professionnel » (4 à 8) > **10/20**
- Moyenne de chaque bloc « domaine professionnel » (4 à 8) > **6/20**

Le diplôme permet l'acquisition de 120 ECTS (30/ semestre) à Parcours personnalisés possibles

Possibilité de valider certains blocs de compétences seulement. Valables à vie. Les capacités peuvent être validées par équivalence académique selon les diplômes obtenus précédemment.



A NOTER

- **Statut durant la formation** : Apprenti salarié
- **Durée de la formation** : 2 ans
- **Niveau d'études** : 5 - BTS-DUT (anciennement niveau III)
- **Hébergement/Restauration** : Possible au Valentin
- **Début de la formation** : Septembre
- **Formation** : 20 semaines par an en centre de formation
- **Obtention de l'examen** : 100% contrôle certificatif en cours de formation (CCF)
- **Accessibilité** : Voir site internet

CONTACT



CFPPA-OFA Bourg-lès-Valence
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr – 04 75 83 23 10

Formateur coordinateur
pierre.bouvard@educagri.fr – 04 75 83 23 10

Secrétariat
emilie.savin@educagri.fr – 04 75 83 32 35